



VILLE DE ROMORANTIN-LANTHENAY
(LOIR ET CHER)

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 10 AVRIL 2025

Date de la convocation : 27 mars 2025

Conseillers en exercice : 33

PRESIDENT : LORGEUX Jeanny, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. LORGEUX, Maire, Mme ROGER, M. GUIMONET, Mme PERSEGOL, M. DUVAL, Mme ESCAMEZ, M. SEGUIN, Mme POUGET, Adjoint au Maire, MM. HOURY, CHEMINOT, Mme DOYON, MM. CHENE, LEROY, Mme ORTH, M. BOURARD, Mmes MERCIER, BARRY, MM. NAUDION, BLANCHARD, Mme GIRAUDET, Conseillers Municipaux.

SECRETARE : Mme MERCIER, Conseillère Municipale.

EXCUSÉS : M. HARNOIS, Adjoint au Maire, qui donne pouvoir à Mme ORTH,
Mme DEGRAIS, Adjointe au Maire, qui donne pouvoir à Mme ESCAMEZ,
M. MORIN, Conseiller Municipal, qui donne pouvoir à M. HOURY,
Mme BRETEL, Conseillère Municipale, qui donne pouvoir à Mme PERSEGOL,
M. GAVEAU, Conseiller Municipal, qui donne pouvoir à Mme ROGER,
Mme MARCHAND, Conseillère Municipale, qui donne pouvoir à M. CHEMINOT,
M. de REDON, Conseiller Municipal, qui donne pouvoir à Mme GIRAUDET,
Mme PAUCHARD, Conseillère Municipale,
M. GUENIN, Conseiller Municipal,
M. CORDONNIER, Conseiller Municipal,
M. HOUGNON, Conseiller Municipal.

ABSENTS : M. SABOURDY, Conseiller Municipal,
M. JOLIVET, Conseiller Municipal.

Après avoir constaté que le quorum est atteint, la séance est ouverte à 17 heures.

ACQUISITIONS ET CESSIONS IMMOBILIERES - BILAN 2024 - N° 25/03 - 10

Madame ROGER, Adjointe au Maire, Rapporteur, expose au Conseil Municipal :

"L'article L.2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, prévoit que les assemblées délibérantes doivent débattre, au moins une fois par an, sur le bilan de la politique foncière menée par la collectivité.

Je vous propose d'adopter le bilan pour le budget principal listé ci-dessous :

Acquisitions immobilières réalisées par la commune :

Propriétaire	Désignation	Adresse	Cadastre	Superficie en m ²	Prix	Délibération
M. et Mme DESEINE	Alignement	2 Rue des Marathions	BV 526, 536	152	608 €	22/07-04
M. GUEGUEN CHOTARD	Alignement	415 Rue de la Richardière	BZ 268	42	168 €	22/04-10/A
Mme VACHEROT	Alignement	Allée de la Tuilerie	K 631, 628	56	244 €	21/05-03/E
M. et Mme KIR	Alignement	Rue Maurice Sagnole	CH 387, 388, 389	302	1 208 €	22/04-10/A

.../...



M. MACHAVOINE	Immeuble (Hôtel S ^t Pol)	15 Rue de la Pierre	BH 58	345	165 000 €	23/09-05/A
M. et Mme PAULMIER	Alignement	47 Allée de la Dabinerie	AX 774, 779	134	536 €	23/07-03/C
M. et Mme SIMON	Alignement	Rue des Trois communes	BZ 753	20	80 €	17/10-07/B
M. HARAULT	Alignement	Rue des Grenouillères	AL 373	14	56 €	14/05-08/C
Consorts LEMOR	Alignement	Lieu-dit Les Grelets	BZ 836	486	1 944 €	23/07-03/C
M. MOSSERON	Terrains	Rue des Meulans	AN 481, 485, 488, 494, 495, 496, 497, 500, 501	51 004	153 012 €	23/09-05/D
SAS L'ERE HABITAT	Alignement	Rue des Malvas	F 1307 F 1342	634	2 536 €	23/09-05/E
SCI P2S	Immeuble	33B rue des Capucins	AY 1064	1 732	100 000 €	23/09-05/B
SCI JP IMMO	Immeuble	35 rue des Capucins	AY 439, 628	1 627	120 000 €	23/09-05/C
M. MOREAU	Alignement	Rue des Trois Communes	BZ 751	8	32 €	17/10-07/B
M. GODARD et Mme BUVAL	Alignement	Rue des Gentils	AO 904	98	392 €	24/01-07/B
BONNISSEAU	Alignement	Rue des Mûriers et chemin rural rue de Langon	BY 685, 711	356	1 424 €	24/02-09
M. CHARPENTIER	Alignement	Rue des Malvas	CN 219, 222	65	260 €	24/02-09
TERRES DE LOIRE HABITAT	Terrain	Rue du 8 Mai 1945	AY 1152	749	1 €	24/01-07/A
TOTAL				57 824	547 501 €	

Cessions immobilières réalisées par la commune :

Acquéreur	Désignation	Adresse	Cadastre	Superficie en m ²	Prix	Délibération
SCI SPN Clinique vétérinaire	Terrain	Rue de Veilleins	CL 180	619	10 000 €	22/06-07/C
SA LOIR ET CHER LOGEMENT	Terrains	Rue Georges Guynemer - Lieu-dit Les Grelets	BZ 66, 668, 670	11 817	1 €	20/01-03
TOTAL				12 436	10 001 €	



Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité, les bilans fonciers pour le budget principal.

Le Maire,
Certifie, sous sa responsabilité, le caractère
exécutoire de cet acte transmis au
représentant de l'Etat le **15 AVR. 2025**

Mis en ligne sur le site internet le **16 AVR. 2025**

Informe que le présent acte peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir devant le
Tribunal Administratif d'Orléans dans un
délai de deux mois à compter de la présente
publication ou notification. Le Tribunal
Administratif peut être saisi par l'application
informatique "Télérecours citoyens"
accessible par le site Internet
<https://www.telerecours.fr>

Pour Copie Conforme,

Le Maire,

La secrétaire,




Jeanny LORGEUX


Laurence MERCIER